



L'ECHO DE L'ESSONNE

28 OCTOBRE 2013

91 Liste d'aptitude et refus de promotion : N°54 le sale air de la peur

Plusieurs sections se sont inquiétées du discours de leur direction locale qui indiquait aux postulants potentiels à la liste d'aptitude que, en cas de refus de cette promotion suite à l'affectation qui leur serait proposée, ils seraient reversés au département à la disposition du Directeur (ALD).

Des camarades ont donc demandé à leur direction de produire le texte sur lequel elle s'appuyait pour donner cette information aux collègues.

Ces directions ne s'appuient sur rien aujourd'hui, car je te confirme qu'il n'existe pas actuellement de texte réglementaire tout en te rappelant que les règles de gestion ne sont pas statutaires. À ce stade des discussions, le texte sur les mutations 2014 n'est pas finalisé, car plusieurs points restent encore à débattre dont les conditions du refus de mutation.

Si les directions entonnent ce sale air de la peur, c'est purement et simplement pour réduire le nombre de postulants à la liste d'aptitude. On ne peut écarter que des considérations budgétaires de masse salariale ne soient également à l'origine de ces propos.

En revanche, depuis la fin des discussions sur les nouvelles règles de gestion fusionnées, tu dois savoir que tous les promus de **C** en **B** par **concours interne, concours interne spécial ou liste d'aptitude** participeront au mouvement général de mutations du 1^{er} septembre 2014, **quelle que soit leur filière d'origine.**

Le Syndicat a largement communiqué sur ce sujet comme il a constamment porté la revendication du maintien dans le département d'origine pour les promus de **C** en **B** improprement appelé par l'administration « droit au retour ».

F.O.-DGFIP a été la seule organisation syndicale à constamment exiger le maintien de ce dispositif existant dans la FGP et à demander son extension aux agents de la FF.

Avec le soutien d'autres O.S., la DGFIP est restée sourde à l'argumentaire du Syndicat et a délibérément choisi de mettre en place cette régression sociale et ce frein à la promotion sociale. C'est ainsi qu'à l'automne 2012, le Syndicat National a initié une pétition électronique dont le moins que l'on puisse dire est que le nombre de signatures n'a pas été à la hauteur des objectifs que nous nous étions fixés.

Une meilleure mobilisation des collègues aurait, sans nul doute, permis au Syndicat National de faire aboutir cette revendication.

Aujourd'hui, la réalité de ce que **F.O.-DGFIP** a dénoncé depuis 2 ans vient s'imposer aux collègues.

Une fois encore, le Syndicat a eu raison trop tôt. Il faudra s'interroger sur le fait qu'il n'a pas été entendu et compris, en particulier de ceux que cette régression sociale allait concerner au premier chef.

Le système général d'affectation des personnels qui se met en place, véritable exemple du manque d'imagination et d'ambition de notre D G, est d'une telle rigidité qu'il est totalement inadapté tant à la satisfaction des souhaits des agents qu'aux enjeux du maintien d'un réseau de proximité.



Secrétaire Départementale : Sabine TRIQUENAU (SIP Etampes ☎ 01.69.92.65.12)
Secrétaires adjoints : Alain FILIPPI (CFP Montgeron ☎ 01.69.40.87.24)
: Lionel BOYER (SIP Evry ☎ 01.69.36.63.11)
permanent : Frank SAINTOL (DDFIP ☎ 01.69.47.19.62)
Trésorière : Maryse DE CARVALHO (SIP Etampes ☎ 01.69.92.65.12)
Courriel : fo.ddfip91@dgfip.finances.gouv.fr
Site web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/091/>